

Tarif applicable à partir du lundi 27 avril 2026

## BAREMES D'HONORAIRES MAXIMUMS

**EXPERTISE EN VALEUR VÉNALE \***: Forfait de 800 € TTC\*\* pour une maison d'habitation et de 500 € TTC\*\* pour un appartement. Sur devis si surface habitable supérieure à 150 m<sup>2</sup>. **OFFERT** si signature d'un mandat de vente exclusif.

\* Membre du Centre National de l'Expertise. Numéro d'agrément N° AR101659 soumis à l'appartenance au Réseau Arthurimmo.com et à la fourniture d'un justificatif d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

**AVIS DE VALEUR** : Forfait de 300 € TTC\*\*.

### TRANSACTION VENTE POUR LES BIENS A USAGE D'HABITATION (terrains, maisons, appartements, garages,...) :

PRIX DE VENTE :	Honoraires TTC** à la charge de l'acquéreur
0 à 50 000€	4 600,00 €
50 001€ à 90 000€	8,50%
90 001€ à 130 000€	7,10%
130 001€ à 180 000€	6,50%
180 001€ à 220 000€	6,00%
220 001€ à 255 000€	5,60%
255 001 à 290 000€	5,30%
290 001€ à 340 000€	5,10%
340 001€ à 400 000€	4,80%
400 001€ à 500 000€	4,60%
500 001€ et plus	4,40%

Les tranches de ce barème ne sont pas cumulatives et s'appliquent sur le prix de vente total.

### TRANSACTION VENTE POUR LES PROFESSIONNELS (fonds de commerce, terrains, locaux industriels, locaux d'activités, entrepôts, murs commerciaux, locaux tertiaires et bureaux) :

PRIX DE VENTE (hors honoraires)	Honoraires HT à la charge de l'acquéreur	Honoraires TTC** à la charge de l'acquéreur
0 € à 100 000 €	9,50%	11,40%
100 001 € à 200 000 €	8,70%	10,44%
200 001 € à 250 000 €	8,00%	9,60%
250 001 € et plus	7,30%	8,76%

\*\*TVA au taux légal en vigueur

Arthurimmo.com CABINET Jean-Claude LE KERVERN. SASU LEKI au capital de 5 000€.

Établissement principal : 24 rue de la croix fichet 22440 PLOUFRAGAN. Établissement secondaire : 1 rue du menhir 22960 PLEDRAN. Immatriculée sous le N° de SIREN : 877 751 990 au RCS de SAINT-BRIEUC. Carte professionnelle N° CPI22012019000043447 délivrée par la CCI de SAINT-BRIEUC. Garantie financière et Assurance RCP Transaction et Gestion : AXA Assurances 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX. REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES - MEDIATION DE LA CONSOMMATION : Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges, le médiateur de la consommation, MCP MEDIATION, peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : [www.mcpmediation.org](http://www.mcpmediation.org) ou par courrier à l'adresse suivante MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE 12 Square Desnouettes 75015 PARIS



# CABINET Jean-Claude LE KERVERN

Expertise immobilière – Transaction – Location – Gestion locative – Conseil

PLEDRAN (22960) 1 rue du menhir : 02 96 42 27 34

PLOUFRAGAN (22440) 24 rue de la Croix Fichet : 02 96 75 16 14

Tarif applicable à partir du lundi 27 avril 2026

## **BAREMES D'HONORAIRES MAXIMUMS**

### **TRANSACTION LOCATION BIENS A USAGE D'HABITATION (maisons, appartements, studios) :**

**7,4% TTC\* du loyer annuel par partie représentée au bail**

Honoraires à charge du bailleur en zone non tendue \*\*:

- Visite(s) - Constitution du dossier - Rédaction de bail : Plafond de 8,07€ TTC\*\* par mètre carré de surface habitable (1)(2)
- Etat des lieux d'entrée : Plafond de 3,03€ TTC par mètre carré de surface habitable (1)(2)
- Etat des lieux de sortie : Plafond de 3,03€ TTC par mètre carré de surface habitable

Honoraires plafonnés à charge du locataire en zone non tendue \*\*:

- Visite(s) - Constitution du dossier - Rédaction de bail : Plafond de 8,07€ TTC \*\* par mètre carré de surface habitable (1)(2)
- Etat des lieux d'entrée : Plafond de 3,03€ TTC par mètre carré de surface habitable (1)(2)

(1) Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds ci-dessus

(2) Si le montant des honoraires à charge du locataire et du bailleur pour ces prestations, calculé selon les plafonds au mètre carré de surface habitable ci-dessus, dépasse pour chacun 7.4% TTC de 12 mois de loyer hors charges et taxes, le locataire et le bailleur seront facturés chacun, dans la limite de ce pourcentage sur cette assiette pour lesdites prestations.

Pour la location d'un garage, d'un parking, ou d'une cave, les honoraires seront de l'équivalent d'un mois de loyer TTC par partie.

\*\* Pour les biens situés en zone tendue, les honoraires pour les prestations Visite(s), Constitution du dossier, et Rédaction de bail, sont plafonnés à 10,09 € TTC/m<sup>2</sup> et le préavis du locataire est de 1 mois.

### **GESTION LOCATIVE POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :**

**7,20% TTC des encaissements à charge du bailleur (Etat des lieux de sortie compris).**

### **BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS (locaux industriels, locaux d'activités, entrepôts, murs commerciaux et bureaux) :**

À la charge exclusive du Locataire :

- 10 % du loyer HT\* de la première période triennale
- Si bail dérogatoire ou de courte durée : 20 % HT\* du loyer annuel

\* TVA au taux légal en vigueur

Arthurimmo.com CABINET Jean-Claude LE KERVERN. SASU LEKI au capital de 5 000€.

Établissement principal : 24 rue de la croix fichet 22440 PLOUFRAGAN. Établissement secondaire : 1 rue du menhir 22960 PLEDRAN. Immatriculée sous le N° de SIREN : 877 751 990 au RCS de SAINT-BRIEUC. Carte professionnelle N° CPI22012019000043447 délivrée par la CCI de SAINT-BRIEUC. Garantie financière et Assurance RCP Transaction et Gestion : AXA Assurances 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX. REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES - MEDIATION DE LA CONSOMMATION : Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges, le médiateur de la consommation, MCP MEDIATION, peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : [www.mcpmediation.org](http://www.mcpmediation.org) ou par courrier à l'adresse suivante MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE 12 Square Desnouettes 75015 PARIS